



Mes droit face aux huisiiser

Par **john88**, le **22/02/2010** à **10:41**

Bonjour,

Suite à un crédit que je n ai pas pu assumer suite a un dememngement l organisme de crédit a decider de confier le dossier a un huisier de justice. Je suis actuellement locataire d ub appartement dans le quel rien ne m appartient (facture a l appui) l intégrfalité des meuble appartient a mon amie qui est encore mariée.

Mon but est de pouvoir trouver un echelonnement de la dette et eviter une saisie sachant que rien ne m aoppartient.

Si je ne me refuse pa de payer (tout les mois) qu elle sont mes droits et l huisier peut il me saisir ?

Merci d avance